



Ville et campagne...
AU NATUREL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

**LAC-ETCHEMIN LANCE SON PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR LES
PERSONNES CÉLIBATAIRES OU EN FAMILLE**

Lac-Etchemin, le 13 mai 2015 – La Municipalité de Lac-Etchemin a procédé aujourd'hui au lancement de son Programme d'accès à la propriété, adopté lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015 (Règlement numéro 147-2015 relatif à l'implantation d'un programme d'accès à la propriété). Ce programme s'adresse aux personnes de moins de 40 ans célibataires ou en famille, quel que soit leur statut: famille traditionnelle, monoparentale, reconstituée et couple sans enfants. Il consiste en une aide financière qui s'applique à l'achat ou à la construction d'une première propriété à des fins de résidence permanente sur le territoire de Lac-Etchemin.

L'aide financière accordée est calculée en fonction de la situation familiale et du nombre d'enfants. Elle se définit comme suit :

Personne célibataire ou famille sans enfants :	2 500 \$
Famille avec 2 enfants et moins :	3 500 \$
Famille avec 3 enfants et plus :	4 500 \$

Le maire Harold Gagnon s'est dit enchanté de la création de ce tout premier Programme d'accès à la propriété offert par la Municipalité de Lac-Etchemin. Il explique le contexte en ces mots : *« nous avons tout à fait conscience de la présence d'un fort déséquilibre qui s'est créé au cours des dernières décennies dans le profil de notre population. D'une part, les lacetcheminois et lacetcheminoises vieillissent et forte de son rôle de municipalité de centralité dans la MRC, Lac-Etchemin s'est résolument engagé dans une démarche visant à offrir un milieu de vie urbain de qualité, particulièrement pour une vieillesse heureuse, en réponse au phénomène de vieillissement de la population. En effet, outre les atouts indéniables qu'elle possède déjà pour attirer et desservir cette clientèle (environnement naturel enchanteur, services de première ligne en santé, commerces de proximité, vie communautaire, services diversifiés de loisir, de*

sport et de culture...), la municipalité poursuit la mise en place de mesures favorisant le « bien vieillir », dont la récente adoption d'une Politique familiale et des aînés. D'autre part, pour différentes raisons, nous avons quelques difficultés à retenir les jeunes ou à attirer de nouvelles familles sur notre territoire. Leur faciliter l'accès à la propriété est une des mesures que nous voulons implanter pour les encourager à s'installer à Lac-Etchemin.»

Monsieur Gagnon ajoute : « ce programme est en lien direct avec la Politique familiale et des aînés et l'orientation stratégique qui vise à offrir différentes mesures et/ou services de soutien aux familles de même que ses valeurs et principes, entre autres, l'ouverture sociale à l'intergénération tout comme la participation et l'intégration des jeunes à la collectivité.

Le nouveau programme d'accès à la propriété sera d'une accessibilité accrue pour la clientèle que nous voulons rejoindre et facile à gérer par l'administration municipale. Ainsi, les 50 000 \$ alloués annuellement pour la durée du programme (1^{er} janvier au 31 décembre des années 2015-2016-2017) seront entièrement consacrés à l'aide financière aux personnes de 40 ans et moins célibataires ou en famille qui répondent aux critères d'admissibilité.

De surcroît, au cours des derniers jours, la municipalité a invité des partenaires à offrir une aide financière complémentaire à son offre afin d'améliorer le programme d'accès à la propriété qui deviendra encore plus intéressant pour les jeunes et les familles visés. Conséquemment, nous avons sollicité tout particulièrement les courtiers immobiliers, notaires, arpenteur, institutions financières et courtiers en assurances afin d'établir une collaboration financière de leur part qui bonifiera substantiellement le programme municipal d'accès à la propriété. Le Conseil municipal a tendu la main à ce groupe de professionnels qui, à maintes reprises, lui a demandé d'établir des mesures incitatives pour attirer de nouveaux arrivants. Et bien c'est chose faite et je suis heureux de souligner les professionnels qui ont répondu à notre invitation en adhérant au partenariat proposé, en l'occurrence : La Caisse Desjardins des Etchemins, la Banque Nationale, les courtiers immobiliers Nancy Auclair et Marc Bohémier, les notaires Sabrina Lamontagne, Francine Baillargeon, Patrice Nadeau, Caroline Pouliot, Nathalie Lafontaine, Ecce Terra arpenteurs-géomètres, Promutuel assurance Beauce-Etchemins, Ledor assurances et Métro Lac-Etchemin.

Nous croyons aussi que les entrepreneurs généraux et les promoteurs de projets domiciliaires contribueront également à en faire la promotion auprès de leur clientèle cible. Nous espérons que cette mesure atteindra son but et que beaucoup de jeunes familles profiteront de ce programme pour s'installer sur notre territoire. »

Les autres conditions d'admissibilité au Programme d'accès à la propriété de Lac-Etchemin sont que l'habitation soit le domicile principal de la famille, que des conjoints

non mariés en soient copropriétaires, qu'aucun des conjoints n'ait déjà été propriétaire d'une maison sur le territoire de Lac-Etchemin et qu'ils n'aient jamais bénéficié du programme. De plus, l'émission du permis de construction ou l'achat de la propriété doivent être ultérieurs à l'entrée en vigueur du programme (1^{er} janvier 2015). Les démarches auprès de la Municipalité de Lac-Etchemin doivent être complétées dans les six mois suivant l'acquisition de l'habitation ou son occupation dans le cas d'une construction.

Pour plus d'information et de détails, les personnes intéressées sont invitées à consulter le site Internet de la Municipalité de Lac-Etchemin www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca, page d'accueil, section « Vivre à Lac-Etchemin ». Ils y trouveront le dépliant en ligne, un document sur la procédure de traitement des demandes et le formulaire d'inscription au programme. Ces documents sont également disponibles à l'Édifice municipal.



- 30 -

Pour information : Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier
Tél. (418) 625-4521
Courriel : munetchemin.lr@sogetel.net